

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIERE CIRCONSCRIPTION DE LA MANCHE

Elections Législatives du 4 Mars 1973

JEAN-MARIE DAILLET

Candidat du Centre Démocrate de Jean LECANUET

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Quel que soit votre âge, votre activité, votre milieu de vie, que vous soyez mère de famille, agriculteur, commerçant, artisan, ouvrier ou employé, que vous soyez une personne âgée, un handicapé, un malade, un ancien combattant de l'une ou l'autre guerres,

Le 4 mars, vous êtes appelés à faire usage de l'un de vos droits civiques les plus importants : choisir, pour 5 ans, votre député.

« Un député, pour quoi faire ? » — « Un député, à quoi ça sert ? ».
Ces questions, je les ai entendues bien souvent. Elles m'ont apporté la preuve de votre indifférence ou de votre écœurement, devant le spectacle hélas trop répandu depuis 5 ans de députés singulièrement inefficaces.

Vous avez bien raison de vous demander s'il vaut la peine de se déranger pour voter... et de payer des impôts pour entretenir 483 députés que, par la faute de certains d'entre eux, vous avez tendance à « fourrer dans le même sac » : « Celui là ou un autre... Tous les mêmes... ».

Je suis le premier à comprendre votre découragement. Moi aussi, je pense que bon nombre de députés sortants ne méritent pas d'être réélus. On a rarement vu, dans l'histoire de France, une Chambre aussi médiocre, aussi passive, aussi absente. La télévision nous montre des bancs vides dans l'hémicycle même lors de débats d'une importance considérable pour nous, puisqu'il s'agit de l'utilisation de nos impôts. Si seulement ces députés absents étaient actifs dans leur circonscription ! Mais, et nous en savons quelque chose, il en est qui ne s'occupent guère de leur arrondissement et de leurs électeurs.

A propos : puisque vous payons (cher) nos députés, ne sommes-nous pas en droit d'exiger d'eux qu'ils « nous en donnent pour notre argent » ? Après tout, nous avons tous, dans notre vie de travail, une conscience professionnelle et un sens de notre intérêt bien compris qui nous imposent d'exécuter de notre mieux la tâche pour laquelle nous sommes rémunérés. Pourquoi celui que nous payons pour nous représenter, nous défendre, contrôler l'Etat et orienter les décisions nationales échapperait-il à cette règle de simple honnêteté ?

Mais qu'est-ce donc qu'un député ? Que pouvons-nous attendre de lui ?

QU'IL SE RENDE UTILE A SES ELECTEURS ET AU PAYS

I - Le député doit d'abord défendre l'Arrondissement qui l'a élu.

— **Il doit être attentif aux difficultés et aux besoins de tous ceux qui y vivent,** et qui doivent pouvoir le rencontrer si nécessaire pour lui exposer leurs problèmes et lui demander de les aider.

Concrètement, cela veut dire qu'il doit tenir sa porte ouverte, avoir un secrétariat efficace, et ne pas rester des années sans visiter les communes. Ainsi, non seulement il rendra des services comme tout élu est amené normalement à en rendre, mais il n'en sera que mieux informé des difficultés et des besoins réels de ses concitoyens, de sorte que cette connaissance au jour le jour des problèmes humains, et d'abord des catégories défavorisées, lui permettra de **voter des lois plus justes,** mieux adaptées aux véritables nécessités de la population.

— **Il doit contribuer,** en bonne coopération avec les Maires, les Conseillers Généraux et ses collègues, **à l'expansion** économique **de son arrondissement et de son département.**

Concrètement, cela veut dire qu'il doit, au Parlement, veiller à une juste répartition des crédits afin que son arrondissement ne soit pas oublié et user de ses relations au Gouvernement, dans l'Administration, dans l'industrie, pour **favoriser la création d'emplois.** Dieu sait que, dans la Manche, nous en avons besoin !

II - Elu pour voter la loi et contrôler les actes du Gouvernement, le député doit être présent et actif à la Chambre.

— Il doit déposer des propositions de loi, questionner les ministres, s'opposer à tout gaspillage de nos impôts dans des projets mal conçus ou de pur prestige (songez à l'Abattoir de la Villette qui a coûté 100 milliards d'anciens francs et qu'il va falloir raser, et ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres, qui vous ont coûté au total 10 000 milliards d'anciens francs !), et il ne doit pas, par esprit de parti, accepter d'avance toutes les demandes du Gouvernement ni d'ailleurs les rejeter systématiquement.

Concrètement, cela veut dire qu'il doit être très assidu aux travaux des Commissions parlementaires et aux débats de la Chambre, et se comporter lors des votes qu'il est appelé à émettre en **homme libre, qui n'accepte pas les mots d'ordre et qui décide selon sa conscience et l'intérêt de ses électeurs et de la nation.**

Mais alors ? s'il fait tout cela, il n'a pas le temps de faire autre chose.

C'EST NORMAL. C'EST POUR CELA QU'IL REÇOIT **L'INDEMNITE** PARLEMENTAIRE QUI LUI PERMET DE TRAVAILLER AU SERVICE DES ELECTEURS ET DE SE FAIRE REMPLACER DANS SON ANCIENNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE.

LE DEPUTE DOIT ETRE DEPUTE A 100 %, TOTALEMENT DISPONIBLE POUR SON TRAVAIL DE PARLEMENTAIRE.

C'EST-A-DIRE POUR VOUS DEFENDRE,

— **Vous, les cultivateurs,** vos prix du lait et de la viande, votre revenu familial, vos conditions de vie qu'il faut améliorer ;

— **Vous, les salariés,** pour le salaire minimum à 1 000 F et votre participation effective à la vie de l'entreprise ;

— **Vous, les commerçants,** vos retraites, vos prestations sociales, votre survie contre l'injustice fiscale et les privilèges des grandes surfaces ;

— **Vous, les personnes âgées, les handicapés,** à qui l'on fait l'aumône ;

— **Vous les anciens combattants,** dont la maigre pension diffère selon que vous êtes ancien de 39-45 ou de 14-18, ou à qui l'on refuse la retraite à 60 ans ;

— **Vous, les familles,** votre sécurité, votre dignité, votre santé physique et morale.

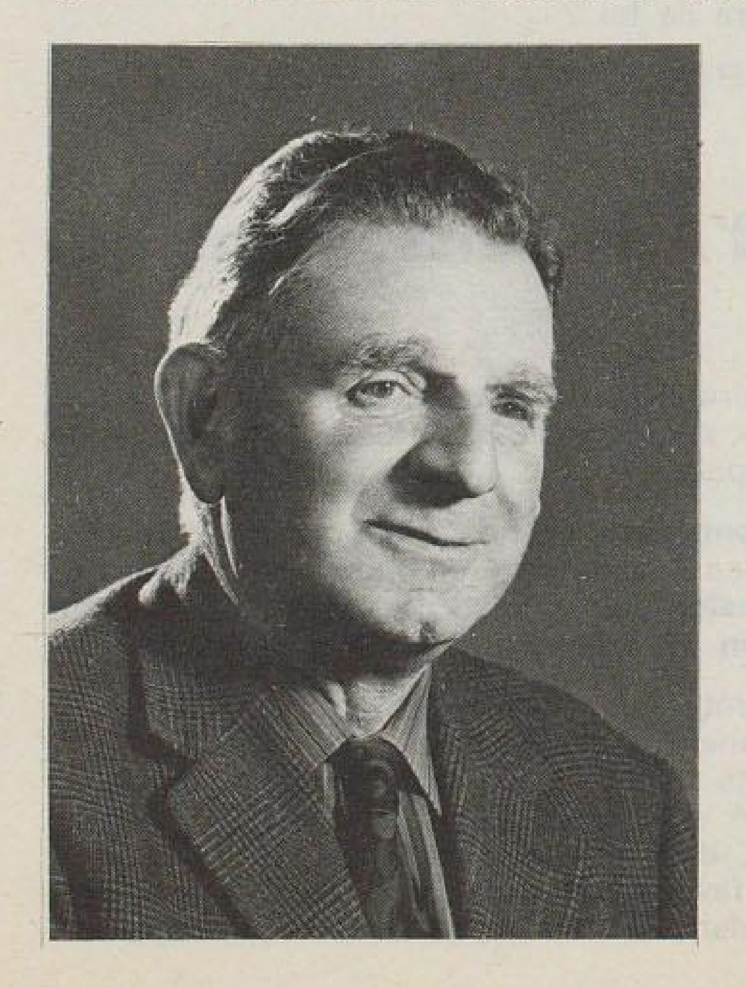
Agé de 43 ans, né à Rennes d'un père qui, ouvrier, put devenir à force de travail chef d'une petite entreprise et d'une mère qui, veuve, devint petite commerçante pour m'élever ;
ayant vécu pendant de nombreuses années de jeunesse la condition des malades obligés de gagner leur vie ;
marié et père de famille nombreuse (7 enfants) ;
exerçant depuis 15 ans les responsabilités d'Administrateur du Marché Commun, Directeur-adjoint depuis 1965 du Bureau du Marché Commun en France ;
travaillant depuis 6 ans au bénéfice de l'arrondissement de Saint-Lô ;
disposant d'un secrétariat de deux personnes à votre disposition ;
je suis prêt, si vous le souhaitez, à assumer pleinement, sérieusement, cette responsabilité de député de l'arrondissement de Saint-Lô, **disponible à 100 % :** la loi m'oblige à quitter immédiatement mes fonctions actuelles si je suis élu.

Pour le reste, je demeure plus que jamais au Centre de la vie politique française, car je refuse dans l'intérêt du pays l'affrontement entre la gauche dominée par le parti communiste et la droite conservatrice. Entre le bouleversement et la stagnation, il n'y a pas lieu de choisir : il existe la voix du bon sens, celle de la vraie vie, qui est celle des réformes sages, le changement progressif, aussi nécessaire que raisonnable, le changement dans l'ordre, **le changement dans le calme.** C'est pourquoi j'ai accepté l'investiture du Mouvement Réformateur.

Le travail que j'ai déjà effectué dans l'arrondissement, les résultats de mes interventions, l'efficacité de mon secrétariat, valent mieux que des promesses : ce sont des réalités que tout un chacun peut juger.

C'est pourquoi j'ai confiance en votre décision.

Jean-Marie DAILLET
Candidat du Centre Démocrate de M. Lecanuet.



Mon suppléant est :

M. Paul SAVARY

agriculteur, Maire de **Canisy,** né à **Agneaux** le 6 juin 1910 d'un père originaire de **Carantilly, Ancien combattant et prisonnier de guerre** actif défenseur des A.C.P.G., il est titulaire de la croix du combattant 39-45, chevalier du mérite agricole et chevalier des Palmes Académiques. Il est Président du syndicat intercommunal scolaire de Canisy.

IMP. PAGNON - TORIGNI